

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2021\_113**

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	47
Votants	61
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 juillet 2021

**LE 8 juillet 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**SUBVENTIONS ET PARTENARIATS AVEC LES CLUBS SPORTIFS ET ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU**

**PRESENTS :**

M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. DOBBELS, M. LACOSTE, M. MOTTIER, M. REYNET, M. TALLET, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. MALLET, M. VIROL, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. BARROUX, M. CAREME, M. DELCROS, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. VADILLO

**POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU  
Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. DOBBELS  
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme TOULAT  
M. CURNIL donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. PROTANO donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. NOYER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme LABAILS

## SUBVENTIONS ET PARTENARIATS AVEC LES CLUBS SPORTIFS ET ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** dans le cadre de sa compétence en matière « *d'aide au développement sportif et culturel* » prise lors du conseil communautaire du 8 février 2018, le Grand Périgueux soutient un certain nombre de clubs et manifestations sportives ainsi que des sportifs de haut niveau.

**Que** ce soutien participe notamment à la politique d'attractivité du territoire. La réussite des sportifs et des clubs de par leur couverture médiatique, participe à la notoriété du Grand Périgueux, mais aussi la cohésion sociale, le tissu sportif agissant en faveur du lien social.

**Que** depuis plus d'un an, la crise sanitaire liée à la COVID 19 a durement touché le monde sportif. Nos clubs locaux, les manifestations supports, les sportifs de haut niveau sont extrêmement fragilisés et peinent à redémarrer. Le monde sportif s'est globalement retrouvé à l'arrêt avec une chute considérable du nombre de licenciés et une perte élevée du bénévolat. Cette situation suppose une action constante et circonstanciée des pouvoirs publics locaux, en soutien aux actions associatives et aux athlètes.

**Considérant que** compte tenu de ce contexte, il est proposé pour cette saison 2020/2021 dans un esprit de sécurisation des ressources au milieu sportif de :

- Retenir le niveau d'intervention à l'identique des années précédentes pour les clubs sportifs désignés par les communes et/ou prise en compte de nouveaux clubs désignés par les communes respectives.
- Maintenir les marchés de prestations aux clubs phares et sportifs de haut niveau.
- Soutenir une manifestation exceptionnelle de canoé à Périgueux avec Manon HOSTEINS « terre de Jeux »

**Qu'**ainsi le Grand Périgueux accompagnerait les clubs, manifestation sportive et sportifs de haut niveau de la façon suivante :

### Marchés de prestations clubs phares et sportifs de haut niveau :

-BOULAZAC BASKET DORDOGNE :	112 500 €
-TRELISSAC ANTONNE FOOTBALL CLUB :	45 000 €
-CLUB ATHLETIQUE PERIGUEUX RUGBY :	27 000 €
-SPORT ATHLETIQUE TRELISSAC RUGBY :	27 000 €
-Yohan KOWAL (athlétisme) :	6 000 €
-Manon HOSTENS (kayak) :	7 600 €
- Shany BRU (skate board) :	4 500 €

### Manifestation sportive :

« Terre de jeux », club de Canoé-Kayac de Périgueux	3 000 €
---	---------

### Partenariats Sportifs : (voir tableau en annexe)

27 clubs désignés par les communes	190 674 €
------------------------------------	-----------

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de reconduire les dispositifs de subventions et contrats les ressources au monde sportif désigné du Grand Périgueux ;
- D'attribuer les subventions ou contrats de partenariat tels indiqués dans les tableaux joints pour des montants globaux de :
  - 229 600 € de marchés de prestations pour les clubs phares et sportifs de haut niveau
  - 3 000 € pour une épreuve de canoé à Périgueux (terre de jeux)
  - 190 674 € dans le cadre du partenariat sportif avec les clubs désignés par les communes ;
- Autorise le président en signer les documents qui en découlent.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 20/07/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 20/07/2021	Périgueux, le 20/07/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

